



Séance du jeudi 9 novembre 2023 à 18h45

Date de convocation : vendredi 3 novembre 2023

Ordre du jour :

- **Approbation procès-verbal réunion 12 octobre 2023**
- **tarifs communaux- année 2024**
- **Fromagers de tradition – redevance annuelle 2023**
- **Exonération de taxe foncière en cas de rénovation énergétique de bâtiments anciens**
- **projet habitat inclusif : choix de l'architecte pour la salle partagée**
- **foyer rural : modification règlement intérieur**
- **parrainage républicain : mise en place d'un règlement**
- **Informations et questions diverses**

L'an deux mille vingt-trois, le 9 novembre à dix-huit heures quarante-cinq, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain POMA, Maire.

Présents : M. POMA - Mme LHUILIER - Mme SAINSON - M. CHESNEAU- Mme BLANCHETIERE - M. DANGER (arrivée 20h15) - M. BRIANDET - Mme LOUPIAS - M. COURTEAUX - Mme COURTEAUX - M. DUBOIS - M. DUPRE - Mme OUVRAT - Mme LATREILLE- M. VINCENT- M. CRIBELIER (arrivée 19h15) - M. OZANNE - Mme BRISSET

Absente excusée : Mme ASTIER BOURBON

M. DUPRE est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal si des observations sont à apporter au procès-verbal du dernier Conseil Municipal en date du 12 octobre 2023. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire précise qu'une erreur de date s'est glissée dans la convocation du conseil. Il s'agit bien du 09/11/2023 et non du 12/10/2023.

TARIFS COMMUNAUX – année 2024

Madame Katia Sainson précise que la commission Finances s'est réunie le 30 octobre 2023 pour proposer les nouveaux tarifs de la commune.

Les tarifs ont été généralement revus à la hausse de l'ordre de 2% en moyenne.

Après exposé de Mme Sainson, les nouveaux tarifs sont approuvés à l'unanimité des présents, excepté une abstention (Monsieur Courteaux) concernant le projet d'augmentation des tarifs assainissements et eaux.

Dénomination	Tarifs 2024 (€)			Vote
CONCESSIONS CIMETIÈRE				
- trentenaire : 1 emplacement		120,00		} 16
2 emplacements		240,00		} 16
- cinquantenaire : 1 emplacement		182,00		} 16
2 emplacements		364,00		} 16
COLUMBARIUM				
- concession trentenaire		765,00		} 16
- concession cinquantenaire		1 110,00		} 16
- caverne trentenaire		78,00		} 16
- caverne cinquantenaire		108,00		} 16
TENNIS		gratuit		} 16
PHOTOCOPIE (A4 - noir et blanc)		0,18		} 16
PRÊT MATÉRIEL COMMUNAL (gratuit pour les repas de quartiers)				
- table avec tréteaux		3,00		} 16
- chaise		0,50		} 16
- chapiteau				
- association	3 x 6 m gratuit	4 x 6 m gratuit	5 x 12 m gratuit	} 16
caution	1 000,00	1 000,00	1 000,00	} 16
- particulier	65,00	95,00	125,00	} 16
Caution	1 000,00	1 000,00	1 000,00	} 16
<i>*prêt gratuit pour des obsèques</i>				
caution	1000,00	1000,00	1000,00	} 16
SALLES DU FOYER RURAL				
- Grande salle - petite salle - cuisine (la journée)		290,00		} 16
- week-end ou 2 jours consécutifs		355,00		} 16
- Petite salle et cuisine uniquement (la journée)		155,00		} 16
- week-end ou 2 jours consécutifs		225,00		} 16
- Caution particuliers		1 000,00		} 16
- Caution associations communales		500,00		} 16
- Employés communaux (1 location/an ½ tarif petite salle ou grande salle ou tarif week-end)		0.00		} 16
CANTINE SCOLAIRE				
repas enfant		3,00		} 16
repas enfant (1/2 tarif à/c du 3è enfant)		1,50		} 16
repas adulte		5,00		} 16
repas employé communal		3,00		} 16
Enfants hors commune scolarisés à Châtillon		560,00		} 16
ASSAINISSEMENT				
- m ³		1,22		} 15 – 1Abs
- abonnement part collectivité/an H.T		62,00		} 15 – 1Abs
- taxe raccordement		860,00		} 15 – 1Abs
EAU				
-m ³		0,27		} 15 – 1Abs
- abonnement part collectivité/an H.T		21,50		} 15 – 1Abs

REDEVANCE ASSAINISSEMENT – ANNEE 2023
Laiterie « Les Fromagers de Tradition »

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la laiterie « Les Fromagers de Traditions » a transmis en mairie les renseignements nécessaires pour procéder au calcul de la redevance assainissement (rejets non industriels tels que les eaux des lavabos, douches et toilettes) pour l'année 2023. Cette redevance pour la consommation d'eau est calculée sur le nombre de jours travaillés et le nombre de personnes actives sur le site.

Le Conseil Municipal, après exposé du dossier et en avoir délibéré, fixe à l'unanimité la redevance à 608.40 €.

EXONERATION DE TAXE FONCIERE
EN CAS DE RENOVATION ENERGETIQUE DE BATIMENTS ANCIENS

Monsieur le Maire propose une exonération de la taxe foncière pour les propriétaires ayant fait effectuer des travaux par des professionnels RGE visant à améliorer la qualité énergétique de leur maison. Cette exonération sera consentie pour des travaux supérieurs à 10 000 euros ou des travaux de plus de 15 000 euros sur 3 ans. Ce dispositif permettrait de donner un coup de pouce pour la mise en conformité de certaines habitations, en particulier de logements vacants (111 sur notre commune).

Le Conseil Municipal, après exposé du dossier et en avoir délibéré, décide d'adopter la proposition à l'unanimité. Reste à déterminer le montant de cette exonération : 50% ou 100%. 5 voix pour une exonération de 50% et 12 voix pour une exonération totale.

PROJET HABITAT INCLUSIF : CHOIX DE L'ARCHITECTE

Monsieur Le Maire nous présente les premiers plans concernant ce projet immobilier qui devrait être constitué de 12 logements au total. Il s'agit d'entériner l'architecte qui aura la charge de superviser les travaux de la salle commune de la résidence. L'architecte retenu sera « rond comme un carré ». Pour information, il s'agit de l'architecte qui est intervenu sur un projet similaire à Nazelles-Négron que plusieurs conseillers ont visité il y a quelques années.

Le Conseil Municipal, après exposé du dossier et en avoir délibéré, décide de retenir l'architecte « Rond comme un carré »

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU FOYER RURAL

Madame Laure LHUILIER informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de modifier à nouveau les règlements intérieurs du foyer rural. Madame Laure LHUILIER présente les raisons de ce projet de modification.

Lorsque le foyer rural est réservé le week-end, il est de coutume de laisser les clés aux locataires le vendredi soir pour qu'ils puissent préparer la salle pour le lendemain. Or, certaines associations utilisent le foyer rural dans le cadre de leurs activités, le vendredi soir. Il est donc suggéré que le foyer rural ne soit plus utilisé après 17h00, le vendredi.

Le conseil municipal, après examen du dossier et en avoir délibéré, approuve la modification du règlement intérieur du foyer rural pour les associations (10 pour / 6 contre / 1 abst)

PARRAINAGE REPUBLICAIN : mise en place d'un règlement

La mairie est de plus en plus sollicitée pour des parrainages républicains (autrement dénommés abusivement baptêmes civils). Devant cette recrudescence mais aussi parce-que certaines célébrations respectent mal les tenues vestimentaires minimum exigibles, il convient de mettre en place un règlement.

Tout d'abord en fixant des horaires (9h à 12h), ensuite en limitant ces cérémonies aux seuls habitants de la commune et enfin en précisant « tenue correcte exigée ».

Une dernière précision, les dossiers complets seront à déposer 2 mois avant la célébration.

Le conseil municipal, après examen du dossier et en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la modification du règlement du parrainage républicain avec les précisions évoquées ci-dessus.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Meublés de tourisme

Entre avril et septembre 2023, nous dénombrons 9 meublés de tourisme additionnels.

Au vu de leurs proliférations, il sera sans doute nécessaire de modifier le règlement d'urbanisme avec le nouveau préfet du département.

Eoliennes

La société RWE qui s'était manifestée il y a quelques mois a déterminé deux nouvelles zones pour l'installation de ces éoliennes. L'une sur des terrains à Fourchaud, l'autre sur les Laurendières. Il appartiendra au propriétaire du terrain à Fourchaud de donner suite ou pas. Quant au projet aux Laurendières, le conseil municipal donne un avis défavorable en raison de la proximité de la Zone Natura 2000.

Pont-levis sur le Canal de Berry

Monsieur le maire nous informe que les travaux de réparation sont terminés et que le pont sera utilisable à partir du 10 novembre 2023.

Autres ponts sur la commune

8 ponts ont été recensés sur la commune. Ils seront prochainement contrôlés par ANTEA, société mandatée par le CEREMA (organisme étatique).

Enfouissement rue du château d'eau

Monsieur le maire annonce qu'il est envisagé un projet d'enfouissement avec le SIDELC, rue du château d'eau en 2025. Les subventions pourraient être de 80% à 100%.

Carte scolaire

Monsieur Le Maire évoque une prochaine réunion avec la préfecture concernant la carte scolaire. Il précise que les effectifs des enfants scolarisés ont diminué de 600 unités dans le département. On peut s'attendre à des mesures drastiques pour l'année prochaine. La commune de Châtillon pourrait être concernée dans la mesure où 32 élèves de CM2 rejoindront le collège l'an prochain et qu'ils ne seraient remplacés que par moins de 20 enfants arrivant en petite section de maternelle.

Repas des anciens

Isabelle BLANCHETIERE nous informe que le repas des anciens qui a eu lieu le 28 octobre 2023 au restaurant « O Comptoir » a été unanimement apprécié.

Cérémonie du 11 novembre à 9h00.

Les vœux du Maire auront lieu le vendredi 19 janvier 2024 au foyer rural.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au **14 décembre** à 18h45.

Monsieur Le Maire lève la séance à 20h50.